TRIBUNAL CRIMINEL DE SÉTIF

Un couple d'assassins s'en sort bien

Les assassins du policier ont pu sauver leur tête en écopant de seulement vingt ans de réclusion criminelle, alors qu'auparavant ils avaient été condamnés successivement à la peine capitale puis à la réclusion criminelle à perpétuité, lors de leurs précédents procès.

Le tribunal criminel de Sétif, dans son audience de dimanche dernier, a jugé, pour la quatrième fois, l'affaire de meurtre avec préméditation dont a été victime Koussa Abdelhamid, un agent de police.

Son assassinat, il y a neuf ans, par sa femme et des membres de sa famille, a jeté l'émoi et provoqué la consternation dans la capitale des Hauts-Plateaux. Les faits de ce crime abominable et macabre remontent, selon l'arrêt de renvoi de la chambre d'accusation de Sétif, au 26 novembre 2001, lorsque le secrétariat du service de l'ordre public de la Sûreté de wilaya de Sétif a constaté l'absence inhabituelle de l'agent Koussa Abdelhamid, et ce, depuis deux jours. Chose qui a intrigué ses collègues du fait de son sérieux et de son assiduité. Ces derniers se déplaceront chez lui pour s'enquérir de la situation, mais son appartement était fermé. Les policiers ont vite compris qu'un malheur était arrivé à leur collègue et à sa famille. «Ils sont morts asphyxiés par le gaz», se sont imaginés les policiers. Les éléments de la Protection civile, vite alertés, parviendront à pénétrer dans l'appartement en passant par le balcon des voisins. Rejoints par les policiers, les agents de la Protection civile trouveront le cadavre d'Abdelhamid, gisant dans une mare de sang, les mains menottées derrière le dos, les pieds ligotés et le visage complètement enveloppé avec du papier adhésif et des sacs en plastique. Les enquêteurs découvriront trois feuilles de papier entreposées dans l'appartement sur lesquelles étaient écrites avec un style puéril des expressions terroristes. L'enquête confiée à la brigade judiciaire démarrera sur les chapeaux de roues. La thèse du crime terroriste est vite écartée par la police qui penchera plutôt pour un crime commis par un proche parent. Dès lors, les policiers se mettent à la recherche de la famille de la victime composée de sa femme et de ses quatre enfants. Le 28 novembre, soit deux jours après la découverte du corps de K. Abdelhamid, les policiers parviendront à localiser, dans la wilaya de Mila, la femme du défunt accompagnée de sa fille de 15 ans et de sa nièce B. Dahbia. Transférées à Sétif pour interrogatoire, elles affirmeront qu'elles ont été enlevées par un groupe terroriste qui a investi leur domicile et tué Abdelhamid. Un scénario qui ne tient pas la route et ne pouvant induire en erreur les enquêteurs. Ces derniers mettront la pression sur l'épouse B. Djouhra qui se mettra à table et avouera son crime. En effet, dira-t-elle, dans la journée du 24 novembre 2001, en plein mois sacré de ramadhan, elle charge sa nièce Dahbia de lui acheter une herbe médicinale (le sikrane), qui est un puissant somnifère.

Les deux femmes se chargeront de moudre et de filtrer cette herbe avant de la verser dans le plat de «chorba» que mangera quelque temps plus tard Abdelhamid. A l'heure du f'tour, le malheureux Abdelhamid, ne se doutant de rien, rompt son jeûne avec la chorba empoisonnée. Après quelques minutes, le malheureux est pris d'étourdissements et d'une violente crise d'estomac. Il vomira à plusieurs reprises. C'est ce moment-là que choisira sa femme Djouhra pour se débarrasser, une fois pour toutes, de son encombrant mari, aidée de sa propre fille Imène, de sa nièce Dahbia et de son neveu et, en même temps, amant, Abderrahmane. Ainsi, la victime étourdie et fatiguée aura les mains entravées derrière son dos avec ses propres menottes, les pieds ligotés et le visage couvert de bandes adhésives et d'un sac plastique.

Le malheureux a commencé à suffoquer quand sa fille Imène, pour accélérer sa mort, s'assoit carrément sur son visage. Abderrahmane lui assénera, quant à lui, plusieurs coups avec un objet contondant au visage. Son agonie durera plusieurs minutes. Devant de telles atrocités, la victime ne tardera pas à lancer son dernier râle. Ne pouvant transporter le cadavre à l'extérieur de la maison, les auteurs du crime imagineront un autre plan : faire croire à une incursion terroriste. Ainsi, comme on l'a vu, les assassins feront tout pour diriger l'attention de la police vers la piste terroriste. Mais ce plan ne tiendra pas longtemps la route. Lors du procès, les principaux accusés, à savoir B. Djouhra et B. Abderrahmane, se sont échangés des accusations, chacun voulant faire endosser la responsabilité du crime à l'autre. Dans sa plaidoirie, l'avocat de la partie civile a essayé de démontrer le rôle joué par les deux accusés lors de cet abominable et atroce assassinat qui fut planifié et prémédité à l'avance.

Pour sa part, le représentant du ministère public avait requis la peine capitale pour ce crime abominable. La défense de B. Abderrahmane a axé sa plaidoirie sur l'innocence de son mandant dans la commission de ce crime, et demandera son acquittement. Pour sa part, l'avocat de B. Djouhra, Me Mokrane Aït Larbi, un des ténors du barreau d'Alger, a voulu démontrer que la planification de l'assassinat était l'œuvre de B. Abderrahmane, et que sa cliente n'avait fait qu'obéir aux ordres de son neveu et amant. L'avocat demandera des circonstances atténuantes pour B. Djouhra, et ce, après avoir créé un véritable doute parmi les jurés quant à l'identité de l'auteur de l'assassinat. Après délibération, le tribunal criminel a commué la condamnation des accusés, de la peine capitale puis de la perpétuité, à celle de vingt ans de réclusion criminelle. Un verdict jugé clément par la famille de la victime, eu égard à l'atrocité du crime. «La prochaine fois, ils vont tout simplement les acquitter», dira en larmes la mère du policier assassiné. Non satisfaits de ce verdict, la partie civile ainsi que le parquet ont décidé de faire appel. Notons que les deux autres accusées, à savoir la fille de la victime imène et la nièce de B. Djouhra ont été déjà condamnées. La première par le tribunal des mineurs à dix ans de prison (elle est actuellement libre) et la seconde à quinze ans de réclusion.

Imed Sellami

RELIZANE

Découverte d'un jeune homme pendu à Dar Ben Abdallah

Un jeune homme, B. A., 23 ans, a été retrouvé mort pendu à l'aide d'une corde, hier matin, par ses proches à son domicile, dans la commune de Dar Ben Abdallah, rattachée à la daïra de Zemmoura, à une quarantaine de kilomètres, au sud du chef-lieu de la wilaya de Relizane, selon des sources généralement bien informées. Alertés, les éléments de la brigade de police et ceux de la Protection civile se sont rendus sur les lieux. La nouvelle s'est répandue telle une traînée de poudre dans les localités avoisinantes. La dépouille mortelle a été déposée à la morgue de l'établissement hospitalier public Mohamed-Boudiaf de la ville de Relizane pour une autopsie qui déterminera les circonstances exactes dans lesquelles le malheureux a trouvé la mort, selon les mêmes sources. Une enquête a été aussitôt ouverte par les éléments de la police pour faire la lumière sur cette affaire qui a mis en émoi la population.

A. Rahmane

ISSERS

Tentatives d'immolation par le feu

Trois ex-employés de la Socothyd des Issers, dans la wilaya de Boumerdès, ont tenté, dans la matinée d'hier, de s'immoler par le feu. Ils ont effectué ce geste devant l'entrée de l'entreprise qui les employait avant leur licenciement en 2008, pour diverses raisons.

M. Ahmed, O. Boualem et K. Mohamed se sont aspergés d'essence et s'apprêtaient à se transformer en véritables torches humaines lorsque leurs camarades sont intervenus pour les empêcher de commettre l'irréparable.

Les éléments de la Protection civile des Issers sont intervenus pour évacuer les trois personnes sur l'hôpital de Bordj-Ménaiel. Selon une source de l'hôpital en question, le médecin, qui les a pris en charge pour de légères contusions, a estimé que leur état ne nécessite pas une hospitalisation.

Abachi L.

FORMATION PROFESSIONNELLE À NAÂMA

Des cours du soir au profit des travailleurs

La rentrée professionnelle session février 2011 sera marquée dans la wilaya de Naâma par l'ouverture de nouvelles filières.

3803 postes pédagogiques sont offerts aux jeunes, dont 54 postes pour les détenus des établissements carcéraux, et 574 autres pour les «sans-niveau scolaire», répartis sur 41 sections et 13 filières dans les métiers traditionnels : bâtiment, élevage, agriculture et autres, sanctionnés par des diplômes de technicien. Après avoir créé un espace de concertation en vue d'élaborer un plan de formation adapté économiquement aux réalités de la région, à l'effet d'une sensibilisation des jeunes sur une éventuelle spécialité répondant à leur profil (formation résidentielle, apprentissage, continue, en cours du soir), de même que des formations pour femmes au foyer et rurales, le secteur a réservé 1 435 nouvelles places qui seront disponibles pour la formation de cette catégorie. Quant à la formation à la carte, 200 places pour l'informatique sont prévus en cours du soir au profit des travailleurs. Après donc les caravanes d'information qui ont sillonné la totalité des zones rurales, le secteur de la formation professionnelle continue à développer son programme d'action pédagogique sur les orientations par l'organisation de journées portes ouvertes sur la formation professionnelle dans l'objectif est de refléter les différents créneaux de formation mis en place pour la session de février 2011.

En application des instructions de la tutelle, le secteur procédera aussi pour cette saison à une prise en charge de formation des recalés du Bac et du BEM. Outre un spot sur les différentes formations pour certains niveaux élevés, des actions sont menées sur l'intégration et les orientations des jeunes sans niveau scolaire.

Des métiers sont proposés pour cette catégorie de jeunes dans le domaine de l'environnement (entretien et assainissement), l'hydrauli-que et surtout dans le domaine agricole, notamment la pêche, l'aquariophilie et l'élevage. Notons enfin que dans le cadre des différents programmes spéciaux, le secteur de la formation professionnelle a été renforcé par des infrastructures nouvelles dotées d'ateliers d'apprentissage et d'équipements modernes, notamment dans les zones éparses. Ne dit-on pas qu'il n'y a pas de sot métier ?

B. Henine

Un nouveau programme pour l'oléiculture

La wilaya de Naâma est une région steppique jugée favorable au développement de l'oléiculture. De ce fait, la direction des services agricoles de la wilaya, qui vient de lancer un nouveau programme en maintenant 313 dossiers de plantation d'oliviers sur un périmètre d'un peu plus de 700 ha, a entrepris une campagne de formation et de sensibilisation pour les attributaires de ce nouveau programme. Des journées d'étude sur la culture de l'olivier ont été programmées au courant de cette semaine, auxquelles ont participé des spécialistes, des scientifiques de l'ITAF (Béjaïa), de l'INPV et de l'INSID (Alger) et bien sûr les oléiculteurs de la région. Le soutien à ce type de culture a été fixé par les pouvoirs publics à 60 000 DA l'hectare contenant 400 plants d'olivier et 30 000 DA l'hectare planté de 200 oliviers. Notons que le périmètre oléicole totalise 1 683 ha dont plus de 200 produisent actuellement quelque 1 034 quintaux d'olives, dont 314 quintaux sont destinés à la consommation et 720 quintaux aux huileries. D'autres mesures d'accompagnement sont engagées par la DSA : soutenir financièrement l'achat de deux huileries et conventionner six pépinières. Rappelons que la DSA a mené des opérations similaires lors des saisons précédentes, notamment l'acquisition des équipements nécessaires à la plantation de l'olivier (outre l'acquisition des plants), la réalisation du réseau d'irrigation au goutte-à-goutte, acquisition de doseurs d'engrais, brise-vents, fouetteurs et autres équipements et accessoires utiles à l'oléiculture.

B. H.

BIR OULD-KHELIFA (AÏN-DEFLA)

Il tente de s'immoler par le feu pour réclamer un local commercial

Les habitants du chef-lieu de la commune de Bir Ould-Khelifa, à 7 km au sud de Khemis-Miliana, ont retenu leur souffle tout au long de la matinée d'hier.

Un homme, 30 ans, chômeur, T. Samir s'est rendu à l'APC à l'heure de l'ouverture des bureaux, a emprunté les escaliers menant à l'étage où se trouve le bureau du maire et, dans le hall, s'est aspergé d'essence et a brandi un briquet annonçant que personne ne devait s'approcher de lui. Il a ensuite menacé de s'immoler si on ne lui octroyait pas un local commercial parmi ceux construits dans le cadre des 100 locaux par commune, programme initié par le président de la République.

La nouvelle a vite fait le tour de la ville et rapidement, une foule compacte s'est formée devant le bâtiment administratif. Personne n'y croyait, tout le monde pensait que cela pouvait se passer ailleurs mais pas dans la petite ville de Bir-Ould-Khelifa.

Alertés, tous les responsables ont accouru. Il a fallu des heures de palabres pour convaincre le désespéré d'abandonner son triste projet de suicide surtout que ce n'est pas mort qu'il pourra bénéficier d'un local commercial. Finalement, convaincu que sa demande allait être étudiée, il est revenu à la raison après avoir été reçu par le chef de daïra de Bordj-Emir-Khaled à laquelle Bir-Oul-Khelifa est rattachée. La question que tout le monde se pose à présent est : faut-il donc se suicider ou tenter de le faire pour qu'une demande quelconque, pour un logement ou un travail, soit étudiée par les responsables ? Pourtant, combien de demandes qui se chiffrent par milliers attendent d'être «étudiées» ?

Karim O.